



**ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS
DE RENOVATION BBC DES PARTICULIERS**

CAHIER DES CHARGES

Version en date du 30 juillet 2019

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

1. Objectifs

Effilogis-Maison individuelle encourage la rénovation de logements visant le niveau bâtiment basse consommation (BBC). Une rénovation de ce type concerne l'ensemble du bâti et nécessite l'intervention de plusieurs entreprises dans différents domaines de compétence. Ce type de chantier demande une bonne coordination et planification des travaux. De plus le niveau de performance recherchée exige de veiller à cet objectif global, à la qualité et à la bonne mise en œuvre des produits.

Le particulier non sachant peut se faire conseiller par un professionnel compétent pour mener à bien son projet de rénovation. Ce professionnel appelé « accompagnateur technique » apporte au particulier une prestation de conseil pour une bonne réalisation de sa rénovation.

Il est indépendant vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et des fabricants de matériaux et systèmes.

Le rôle d'Accompagnateur technique (AT) peut être assuré par tout professionnel (architecte, maître d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage, bureau d'étude, économiste) dont les prestations décrites ci-après sont couvertes par une assurance professionnelle.

L'AT a pour mission principale d'aider le particulier à définir et piloter son projet de rénovation. L'accompagnateur a uniquement un rôle de conseil, le décideur restant le particulier. Il facilite la coordination du projet de rénovation. Il accompagne le particulier pour l'atteinte des objectifs qui ont été fixés (performance, qualité, exigences).

L'AT agit dans le cadre des aides aux travaux de la Région. Aussi, les actions suivantes sont demandées :

- prise en compte et respect des conditions techniques des aides en vigueur,
- correspondance sur l'information technique des projets accompagnés par la Région :
 - en phase d'instruction des demandes (renseignement des volets techniques des demandes sur la plateforme <http://monprojet.effilogis.fr>, dialogue avec les instructeurs),
 - en phase chantier et réception (information sur le déroulement des chantiers afin de sécuriser le projet, dialogue avec les instructeurs et experts lors du contrôle technique mené en fin de travaux pour le versement de l'aide).

Seuls les professionnels ayant signé le document fixant les prescriptions unilatérales relatives à l'accompagnement technique des projets de rénovation BBC des particuliers dans le cadre d'Effilogis, sont retenus. Les prérequis suivants sont exigés :

- Attestation d'assurance pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou de Maîtrise d'œuvre,
- Justificatifs de compétence des personnes ressources identifiées pour la mission (expérience et références en rénovation BBC et formations),
- Attestation sur l'honneur d'indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et fabricants de matériaux et systèmes.

2. Description de la prestation

L'accompagnateur n'est pas donneur d'ordre auprès des entreprises qui réalisent les travaux. Il a une mission de conseil pour le particulier qui mandate les entreprises de travaux.

Les prestations décrites ci-après constituent un cadre minimal d'actions.

Ce cadre minimal peut relever d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'une maîtrise d'œuvre. Dans les cas d'une maîtrise d'œuvre, l'offre faite au particulier devra préciser les actions du cadre minimal décrites ci-après. Cette mission est allégée dans le contexte de projets avec groupements d'entreprises, la coordination du chantier étant prise en charge par le groupement.

Les prestations sont déclinées en deux phases. Elles doivent répondre aux tâches et livrables ci-dessous :

Actions	Livrables	Destinataire
Phase amont (avant les travaux, au stade des devis d'entreprises)		
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de l'audit énergétique et des conditions d'aide régionale Relecture des devis des entreprises de travaux Conseils pour mise en conformité des devis avec les objectifs du projet (performance énergétique, préconisations de l'audit : nature et performances des isolants, traitement de l'étanchéité à l'air, équipements mis en œuvre, relevé des points critiques,...) 	Note d'analyse des devis	Particulier
Assistance technique sur la demande d'aide régionale : <ul style="list-style-type: none"> Renseignement de la plateforme Web Effilogis http://monprojet.ffmpeg.fr <ul style="list-style-type: none"> renseignement du volet « technique » du dossier import des devis d'entreprises conformes Réponses aux questions techniques formulées par la Région et ses experts pour préparer la décision d'aide 	Dossier d'aide numérique renseigné Réponse aux questions sous 8 jours	Région
Phase chantier		
Aide à la préparation du chantier	Schéma annoté	Particulier
<ul style="list-style-type: none"> Participation à la réunion de lancement du chantier Aide à la coordination des entreprises de travaux (mission allégée si intervention d'un groupement) 	Compte rendu de réunion de lancement	Particulier Région
<ul style="list-style-type: none"> Visites conseils sur le chantier avec a minima deux visites ciblées pour une rénovation globale et une pour une rénovation par étapes Vérification de la qualité de mise en œuvre des matériaux et systèmes Participation à la réception des travaux réalisés 	Compte rendu de visite	Particulier Région
Assistance technique sur la demande d'aide régionale: <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des informations techniques du projet Réponses aux questions techniques formulées par la Région et ses experts pour le versement de l'aide 	Dossier d'aide numérique à jour Réponse aux questions sous 8 jours	Région

Les options complémentaires suivantes peuvent être intégrées :

Phase amont :

- Accompagnement du particulier au choix des entreprises de travaux,
- Simulation thermique dynamique, thermographie, test d'étanchéité à l'air en état initial.

Phase chantier :

- Visites supplémentaires justifiées par la complexité du projet,
- Test d'étanchéité à l'air : le prestataire devra conseiller le particulier sur l'opportunité de réaliser un/des test(s) intermédiaire(s). Il devra assister aux tests réalisés sur le logement,
- Auto-rénovation : elle est autorisée et encadrée par les conditions d'aides régionales. Le cas échéant, le prestataire devra obligatoirement prévoir un accompagnement spécifique pour les lots concernés,
- Appui du particulier lors des demandes de règlement des factures.

3. Rapports de prestations

La prestation fera l'objet de rapports comportant a minima les éléments suivants :

Fourniture d'un schéma annoté de l'habitation (tracé à la règle ou avec un outil logiciel) identifiant :

- les points de vigilance et les points particuliers à traiter durant le chantier,
- les aspects techniques à suivre pour une bonne coordination des différents corps de métiers (par exemple : étanchéité à l'air de la liaison menuiserie/isolant sur mur, localisation des entrées d'air de ventilation).

A chaque intervention et visite, un **compte rendu** comprenant :

- la mention des participants
- un état des lieux de l'avancement : déclinaison métier par métier, conformément au plan initial, prise en compte des points de vigilance,
- une aide à la réception des différents travaux en cours, illustrée de photos de mise en œuvre, permettant d'attester de leur qualité,
- les vigilances et points à traiter ultérieurement, le cas échéant (par exemple mise en place d'entrées d'air lors de la pose de la ventilation).

Le compte-rendu devra respecter la forme du modèle type joint en annexe.

Il devra être remis au particulier au maximum 3 semaines après la visite.